PROCHILD
PROTECTION AND SUPPORT OF ABUSED CHILDREN THROUGH MULTIDISCIPLINARY INTERVENTION

Co-funded by the Rights, Equality and Citizenship Programme (REC) Programme of the European Union

NEWSLETTER

LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS

810109 - PROCHILD -REC-AG-2017/REC-RDAP-GBV-AG-2017

N.2 – JUIN 2020

DANS CE NUMERO

- *Projet Prochild*
- *Mise à jour des projets*
- *Finlande – Plan d'action "non-violence" pour prévenir les violences à l'encontre des enfants*
- *Allemagne- Réflexions des services sociaux, de santé, et des secteurs des forces de l'ordre et de l'éducation*
- *Italie – Etablir un dialogue et mettre en place un réseau multidisciplinaire en Italie*
- *Grèce – Développement de protocoles parmi les acteurs impliqués dans l'assistance et la protection des enfants maltraités*
- *Royaume-Uni – Identification des obstacles occasionnés par la fragmentation des services et les recommandations correspondantes des professionnels de la protection au Royaume-Uni*
- *France- Développer un modèle d'intervention interdisciplinaire transférable avec les professionnels de la protection de l'enfance et les utilisateurs des services*

PROCHILD

Le projet PROCHILD vise à créer un modèle de coopération multi-professionnelle et intégrée entre les acteurs impliqués dans la réponse à la violence à l'encontre des enfants. Le projet cherche à réduire la sous-déclaration et la fragmentation des services pour permettre la mise en œuvre d'une approche commune basée sur des compétences complémentaires et sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

BACKGROUND

La maltraitance des enfants touche toutes les classes sociales et toutes les ethnies, elle est caractérisée par la variété des indicateurs possibles, tels que l'âge de la victime, le type et la gravité de la violence, le contexte dans lequel elle se produit et la relation entre la victime et l'auteur. Ce phénomène est difficile à identifier et à contrôler en raison des mécanismes culturels de minimisation et de déni. Souvent, les maltraitances envers les enfants sont des actes répétés fréquemment ; les victimes reçoivent une protection et un traitement de réhabilitation, social et psycho-émotionnel qu'à un stade

ultérieur.

Les preuves cliniques et la recherche ont montré les conséquences à court, moyen et long terme de la violence sur la santé, soulignant que les dommages physiques et psychologiques nécessitent un traitement précoce, intégré et spécialisé.

BUTS ET OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Protéger les droits fondamentaux des enfants
- Promouvoir la détection et le signalement précoces des cas de maltraitance et de négligence
- Adopter un modèle multi-professionnel de protection et de prise en charge des enfants victimes
- Développer des protocoles intégrés et partagés entre les services sociaux et de santé, les organismes éducatifs, la police et les autorités judiciaires
- Renforcer les compétences des professionnels pour une identification précoce du phénomène
- Rechercher des moyens fiables et appropriés pour que les victimes de la violence et leurs familles/personnes responsables participent activement à l'évaluation et à l'amélioration des services de protection et d'accompagnement.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet comprennent :

- Une plate-forme d'apprentissage en ligne pour les professionnels et les étudiants qui hébergera des supports de formation,
- La sensibilisation à l'intention des familles, des mineurs, du personnel scolaire, des professionnels des services sociaux et de santé, de la police et des autorités judiciaires, sur ce qu'est la maltraitance des enfants et sur ce qu'il faut faire pour donner/recevoir un soutien,
- L'achèvement des protocoles locaux/nationaux qui contribuent à la création d'un mécanisme d'intervention intégré permettant la détection précoce des abus/maltraitances et ainsi le signalement et la protection des enfants victimes sont mis en œuvre plus rapidement
- Entamer le dialogue pour la création d'un registre épidémiologique italien sur la violence contre les enfants qui permettra l'analyse des données et l'intervention.

Le CONSORTIUM

PROChild est un projet transnational dans lequel sont investis :

- Alma Mater Studiorum, Università Di Bologna, Italy
- Terveyden Ja Hyvinvoinnin Laitos, Finland
- La Voix De L'enfant, France
- IARS International Institute, United Kingdom
- Katholische Fachhochschule Nordrhein-Westfalen, Germany
- Institouton Ygeias Tou Paidiou, Greece

Mise à jour des projets

En décembre 2019, le partenariat PROCHILD s'est réuni à Athènes pour examiner les productions et évolutions du projet. Le premier jour, l'ICH a souhaité la bienvenue à tous les partenaires et a fait une présentation de son travail et des progrès réalisés jusqu'à présent. L'UNIBO a ensuite présenté le Work Package (WP4), les discussions ont porté sur le planning de cette action, les activités et les livrables. La journée s'est poursuivie avec la présentation des activités de communication (Work Package 2 - WP2) et la présentation de l'IARS sur les progrès, les calendriers provisoires et les activités futures. La réunion d'Athènes s'est conclue par un travail de préparation du Work Package 5 (WP5), (formation) qui doit produire des méthodes et contenus pour dispenser des formations en présentiel ou à distance pour les professionnels de la protection de l'enfance.

Les résultats des activités de la WP4 ont contribué de manière décisive aux objectifs du projet

Ils vont servir de fondement pour le développement futur de la WP5, les préconisations, recommandations, remarques formulées par les groupes de travail vont être transformées en contenus de formation pour les professionnels.

Dans le cadre de la WP4, les partenaires ont mené des enquêtes visant à évaluer la qualité de l'expérience des enfants et de leur famille en matière de protection de l'enfance lorsqu'une suspicion de maltraitance/abus a été confirmée, afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses du processus d'intégration et de coopération des services. En outre, les partenaires ont évalué les supports de sensibilisation destinés aux mineurs, aux familles et au grand public, qui sont déjà utilisés dans leur pays, afin d'évaluer l'efficacité de leur communication en vue de prévenir et d'intervenir rapidement en cas de mauvais traitement.

Enfin, les partenaires ont organisé des tables rondes et des groupes de discussion avec des professionnels des services de santé, sociaux et scolaires, ainsi qu'avec des représentants des autorités policières et judiciaires et des organisations du secteur tertiaire, afin de favoriser le dialogue

Parmi eux. Ces discussions ont conduit à l'identification de recommandations pour améliorer la coopération entre les services et seront finalement élaborées dans une liste de procédures pour soutenir les services concernés dans leurs activités quotidiennes. Le rapport complet sur les recommandations pour un modèle d'intervention interdisciplinaire transférable est disponible ici **:**

https://www. prochildproject.org/wp-content/uploads/2020/05/D4.4-Recom- mendations-for-a-transferable-in- terdisciplinary-model-of-intervention_final.pdf

FINLANDE

PLAN D'ACTION POUR UNE ENFANCE SANS VIOLENCE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

Un nouveau plan d'action « NON-VIOLENCE » pour les enfants a été publié en Finlande en novembre. Ce plan d'action couvre la prévention de la violence physique, psychologique, sexuelle et sur internet, dans les différents contextes. Il comprend 93 actions visant à prévenir la violence contre les enfants et à protéger les victimes d'abus. Ces actions sont mises en œuvre à l'échelle nationale dans le plan 2020-2025. Ce plan d'action de 600 pages est également un manuel destiné aux professionnels et aux étudiants des services sociaux et de santé, de la police, de l'éducation, des tribunaux et des organisations non gouvernementales.

Le plan d'action non-violence envers les enfants est basé sur des données issues de recherches et sur les besoins des professionnels. Il présente des check-lists et des méthodes pratiques pour prévenir et réduire la violence envers les enfants. Il découle du fait que les enfants victimes de violence ont besoin d'une aide et d'un soutien mieux coordonnés au moment adéquat.

Le plan d'action comprend des actions telles que :

- Développer des moyens pour reconnaître les expériences négatives vécues par des parents dans l'enfance et ainsi mieux prévenir la violence contre les enfants
- Veiller à ce que les expériences de violence, d'abus et d'intimidation soient toujours prises en compte dans le cadre des soins de santé scolaire
- Informer les enfants et les adolescents sur les lieux où ils peuvent signaler des cas de harcèlement sexuel, de "grooming" ou d'autres types d'abus et où ils peuvent obtenir de l'aide
- Renforcer la formation des professionnels en matière d'abus sexuels sur les enfants

Environ 80 professionnels de différents domaines ont participé à l'élaboration du plan d'action pour l'enfance non violente. La mise en œuvre du plan d'action nécessite également une coopération multi-professionnelle. Le projet PROHILD a soutenu la rédaction du plan d'action en produisant des rapports sur les bonnes pratiques et les besoins de formation des professionnels dans le cadre de la WP 3, et en organisant des tables rondes dans le cadre de la WP 4. PROCHILD continuera à soutenir la mise en œuvre du plan d'action en fournissant une formation aux professionnels lors de la WP5

Plan d'actions « non-violence envers les enfants » (en finnois et en anglais) disponible ici :
http://julkaisut.valtioneuvosto.fi/bitstream/handle/10024/161899/STM_201927_J.pdf?sequence=4&isAllowed=y

ALLEMAGNE

RÉFLEXIONS DES SECTEURS DES SERVICES SOCIAUX/SANTÉ, DES FORCES DE L'ORDRE POLICE / JUSTICE ET DE L'ÉDUCATION

Entre novembre 2019 et janvier 2020, KatHO NRW a organisé plusieurs groupes de discussions avec des experts de différentes professions. L'objectif de ces discussions était de donner aux professionnels de différents domaines de la protection de l'enfance l'occasion d'échanger leurs expériences et de travailler avec eux à l'élaboration d'un protocole visant à améliorer la coopération en matière de protection de l'enfance. Il a été possible de réunir des professionnels des soins de santé, de la police, de l'éducation et du travail social. Si certains participants avaient une connaissance et une expérience approfondies de la protection des enfants dans leur capacité professionnelle, d'autres ont exprimé leur insécurité à ce sujet, bien qu'ils travaillent dans leur profession depuis de nombreuses années.

Par conséquent, les réunions des groupes de discussion ont contribué à identifier et à analyser les problèmes qui se posent actuellement en vue de poursuivre l'intégration et la collaboration entre les services. Parmi les obstacles qui ont été mentionnés, on peut citer l'absence de protocoles de protection de l'enfance dans les institutions travaillant avec les enfants, le manque de communication et de partage d'informations entre les différents organismes, l'accès limité à la formation continue et à une formation de haute qualité sur les procédures de protection de l'enfance pour les professionnels de la santé et de l'éducation ainsi que les réseaux parallèles de services.

Les discussions des groupes de discussion n'ont pas seulement permis de recueillir les obstacles mentionnés ci-dessus, mais ont également permis de dégager des idées pour la mise en place de réseaux parallèles de services pour être plus performants à l'avenir :

- **Un accès plus facile à la formation sur la protection de l'enfance pour les professionnels de l'éducation et de la santé**

Bien qu'il existe un nombre important d'ateliers, de cours en ligne, de lignes d'assistance pour les professionnels et de protocoles, de nombreux participants qui n'étaient pas impliqués dans des groupes de protection de l'enfance ou quelque chose de similaire, n'étaient pas au courant. Ces matériels ou projets souvent sophistiqués et coûteux ne sont pas bien promus et les professionnels n'en connaissent donc pas l'existence. En outre, les formations et les ateliers prennent beaucoup de temps et les participants ont indiqué que leur charge de travail les empêchait de participer fréquemment.

- **Établissement de réseaux multi-professionnels et de protocoles partagés**

La coopération et la communication entre les agences se font souvent entre individus et non entre institutions. Cela complique la coopération lorsque les professionnels auxquels un dossier a été confié changent. Les réseaux et les protocoles doivent donc être indépendants des individus.

- **Un soutien et une supervision de meilleure qualité pour les travailleurs de première ligne**

Les professionnels qui ont participé aux groupes de discussion ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas sûrs de leurs décisions en cas de suspicion de violence contre des enfants. Leurs agences/institutions n'assurent souvent pas une surveillance régulière. Même si elle est disponible, tous les professionnels ne sont pas forcément au courant. Par exemple, les lignes d'assistance téléphonique existantes qui permettent un soutien anonyme aux professionnels ne

sont pas largement connues et sont donc rarement utilisées. Le soutien et la supervision doivent être facilement accessibles à chaque professionnel, quel que soit son agence ou sa profession.

- **Sensibilisation au rôle et à la contribution de chaque professionnel pour une meilleure compréhension mutuelle**

Une compréhension mutuelle du rôle et des responsabilités de chaque agence est essentielle au bon fonctionnement de la coopération entre professionnels. Cela réduit le risque de malentendus et de préjugés qui pourraient compliquer la communication et le partage d'informations entre les agences.

- **Évaluation systématique des protocoles individuels**

Il est nécessaire d'évaluer systématiquement les protocoles existants qui ont été développés et sont utilisés par les institutions individuelles. De cette façon, les bonnes pratiques peuvent être extraites et évaluées, puis combinées à un protocole commun qui permet le processus de protection de l'enfance le plus efficace.

Les réunions des groupes de discussion ont permis d'offrir différentes perspectives sur les obstacles qu'impliquent une protection de l'enfance réussie. Bien que de nombreux changements importants soient encore nécessaires, beaucoup de choses se sont améliorées au cours des dernières années. De plus en plus d'institutions comme les hôpitaux ou les écoles sont conscientes des conséquences de la maltraitance des enfants et prennent donc ce sujet plus au sérieux qu'il y a quelques années. Les participants aux groupes de discussion PROCHILD ont estimé que la possibilité de se réunir avec d'autres professionnels était un autre pas important dans la bonne direction.

ITALIE

ETABLIR UN DIALOGUE ET METTRE EN PLACE UN RESEAU MULTIDISCIPLINAIRE EN ITALIE

Afin de favoriser la mise en réseau et l'intégration des professionnels des services de protection et d'aide aux mineurs victimes de violences et à leurs familles, l'Université de Bologne a organisé trois réunions avec plusieurs professionnels de la police, de la justice, des services sociaux et de santé, des écoles et des secteurs tertiaires du district de Bologne. En outre, le dernier événement a été organisé dans le cadre du réseau AOPI (Association italienne des hôpitaux pédiatriques), qui rassemble des professionnels, notamment du secteur social et de la santé (personnel médical et non médical) provenant de centres spécialisés de différents hôpitaux italiens et traitant de manière spécifique les cas de maltraitance et d'abus.

Ces réunions ont permis d'analyser les problèmes locaux et spécifiques qui entravent une collaboration efficace entre les opérateurs et ont abouti à l'élaboration de recommandations visant à améliorer les systèmes de protection de l'enfance par une approche ascendante.

Tels sont les principaux résultats qui se sont dégagés de la discussion :

- Standardiser et institutionnaliser la collaboration entre les services de protection de l'enfance en cas de maltraitance/abus avéré ou présumé, garantissant ainsi la cohérence du processus décisionnel entre les professionnels impliqués dans une affaire.
- Inclure le traitement de la maltraitance/abus des mineurs dans les cours de formation, tout d'abord au sein de l'Université afin de sensibiliser les professionnels et de renforcer leurs compétences.
- Fournir au personnel de santé et aux hôpitaux locaux des recommandations spécifiques pour approfondir leurs connaissances sur l'abus d'enfants afin de jouer le rôle de "sentinelle" dans certaines situations douteuses.
- Création d'un répertoire numérique du groupe de l'OAPI dont l'objectif est de collecter et partager les procédures, les bonnes pratiques et les outils.

- Définition d'un registre commun pour commencer le recensement des cas de mauvais traitements / abus dans les hôpitaux du groupe AOPI (registre épidémiologique italien).
- Une attention particulière est accordée aux cas où l'urgence concerne à la fois la mère et le mineur et où les deux ont besoin d'un soutien et d'un placement immédiat dans des structures chargées de leur accueil.
- En cas d'entretien protégé, essayer de contrer le risque de dissimulation des preuves et favoriser la collaboration avec les forces de police.
- Évaluer correctement le rôle des professionnels dans le processus d'enquête. En effet, ils présentent à l'autorité judiciaire un "rapport qualifié", où le professionnel dénonce l'existence d'un "soupçon suffisamment fondé". Il n'appartient évidemment pas aux professionnels de la santé, de l'aide sociale, de l'école et autres de vérifier d'office l'existence d'un crime passible de poursuites, car cette évaluation est l'activité de l'autorité judiciaire. Identifier les "profils d'accès qualifiés" pour accéder à des informations sensibles sur les mineurs. Cela nécessite un système de gestion des données sécurisé où la circulation des données, est réglementée et le cercle de services au sein duquel chaque professionnel peut partager des données est défini.
- Impliquer l'Ecole dans le groupe de travail de façon permanente puisque le thème est plus que jamais de gestion quotidienne.
- Organisation d'une université d'hiver dans le cadre du projet PROCHILD, en collaboration avec les organisations partenaires du projet PROCHILD et le réseau AOPI.

Les participants à la table ronde et aux groupes de discussions organisées par l'Université de Bologne ont été enthousiasmés par l'opportunité de discuter au sein d'un réseau multidisciplinaire et ont exprimé la volonté de mener à bien ces activités et de créer une "table de travail permanente". Il a été convenu, à la lumière de l'excellente participation, de poursuivre ces tables rondes afin de donner une continuité à la gestion multidisciplinaire des cas de maltraitance et d'abus.

GRECE

DEVELOPPEMENT DE PROTOCOLES PARMI LES ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ASSISTANCE ET LA PROTECTION DES ENFANTS MALTRAITES

L'Institut de la santé de l'enfant a organisé 4 tables rondes et 3 groupes de discussion afin de définir un protocole de collaboration entre tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance, issus des secteurs de l'aide sociale, de la santé, de l'éducation, de la justice et de la police.

Les professionnels qui ont été invités et ont acceptés de participer étaient issus de :

- services de santé (pédiatre, infirmière et travailleur social d'un hôpital pour enfants d'Athènes
- services de santé mentale (pédopsychiatres des centres communautaires pour la santé mentale des enfants et des adolescents)
- services sociaux (travailleurs sociaux des municipalités de la région de l'Attique)
- services éducatifs (coordinateurs de projets éducatifs)
- représentants d'ONG s'occupant de réfugiés et de mineurs non accompagnés
- un travailleur social de l'ONG "Le sourire de l'enfant", la police, les autorités judiciaires.

Nous avons été particulièrement honorés par la présence du procureur de la Cour suprême et de la médiatrice pour les droits des enfants dans la plupart de ces réunions. Nous avons dû organiser quatre tables rondes, ce qui est plus que ce que le plan de projet prévoyait, car en Grèce, il n'existe pas de lignes directrices pour la gestion de la protection de l'enfance dans les secteurs concernés, ce qui signifie que nous avons dû partir de zéro. Le seul protocole existant concerne la manière dont chaque professionnel pourrait identifier et devrait enquêter sur un cas de maltraitance et de négligence envers un enfant, mais il n'y a pas de description du processus concernant le service qui devrait entreprendre un cas, la phase du processus à laquelle il devrait participer, ou les informations qui peuvent être partagées et avec qui.

Ayant déjà eu deux tables rondes avant les groupes de discussion, il était clair que les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance se sentent isolés des professionnels des autres secteurs. Comme il n'y a pas suffisamment de coopération entre les différents secteurs en Grèce, ni suffisamment de connaissances du rôle des autres professionnels, ou de la manière dont les autres abordent les cas de maltraitance

La plupart des professionnels restent concentrés sur leurs propres difficultés professionnelles et sous-estiment la possibilité de collaborer avec succès les uns avec les autres.

Toutefois, il est positif que dès la première table ronde, certains participants aient mentionné combien il avait été utile de rencontrer des acteurs d'autres secteurs et de commencer à prendre conscience des points de vue et des difficultés des autres professionnels en matière de protection de l'enfance. Ces remarques nous ont amenés à décider qu'il serait plus utile d'avoir deux groupes de discussion, les professionnels étant divisés comme décrit dans le projet au début, à savoir un avec des professionnels des services de santé, de bien-être et d'éducation et un autre avec des professionnels de la justice et des services de police, mais ensuite fusionner les deux groupes en un seul, et avoir un groupe de discussion comprenant des professionnels de la politique, du droit, des services de santé, de bien-être et d'éducation, ce qui s'est avéré très utile non seulement pour les besoins du projet.

Sur la base des suggestions et des remarques faites par les professionnels qui ont participé aux 3 tables rondes et aux 3 réunions du groupe de réflexion, l'équipe ICH a élaboré une première ébauche de protocole de collaboration entre les services, qui a été examinée par les experts participant aux tables rondes, puis discutée lors de la 4ème et dernière réunion des tables rondes. L'équipe ICH a ensuite édité le protocole en fonction des commentaires faits par les participants lors de la dernière table ronde, et la deuxième version a récemment été envoyée à tous par courrier électronique pour être finalement approuvée.

ROYAUME UNI

L'IDENTIFICATION DES OBSTACLES CONSTATÉS À CAUSE DE LA FRAGMENTATION DES SERVICES ET LES RECOMMANDATIONS CORRESPONDANTES DES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

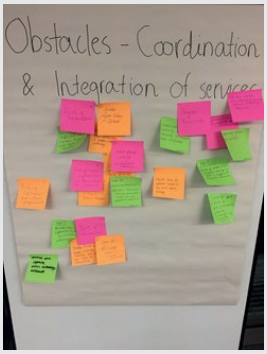

En janvier 2020, l'IARS a organisé une table ronde et deux groupes de discussion en présentiel, et en plus une table ronde en ligne. Les objectifs de sessions étaient de recueillir les réactions des professionnels et des praticiens travaillant dans les services sociaux et de santé, les organismes éducatifs, la police et les autorités judiciaires, ainsi que des acteurs du secteur tertiaire et de recueillir des informations sur les activités de l'IARS.

Les tables rondes ont permis à tous les participants de définir des protocoles communs pour la collaboration entre les services. Les principaux objectifs des groupes de discussion étaient d'identifier et d'analyser les problèmes qui entravent actuellement l'intégration et la collaboration entre les services, et de fournir des recommandations pour des protocoles qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre d'un modèle d'intervention interdisciplinaire transférable.

Dans l'ensemble, l'IARS a pu recruter des participants qui ont présenté un réseau diversifié de secteurs. Il s'agissait notamment de professionnels des services de santé, de la police et des services publics, de travailleurs sociaux de première ligne, de l'éducation et du troisième secteur. Parmi ces professionnels, certains avaient une grande expérience de la direction d'équipes de protection de l'enfance et ont exposé leurs expériences.

Les principaux obstacles identifiés dans les groupes de discussion sont les suivants :

- le manque de communication et d'information,
- le partage entre les agences DE FORMATION,
- la diminution des fonds et des ressources pour les mesures de protection et de prévention des enfants,
- le manque de connaissances des praticiens et des agences de première ligne,
- l'exclusion des services de santé et du secteur bénévole dans les réunions clés entre agences,
- le manque d'accès à des formations de haute qualité mettant l'accent sur la coopération entre agences,
- et enfin, l'inexistence d'espaces et de possibilités pour les professionnels de discuter des obstacles, des solutions et de la coordination.

Certaines des recommandations proposées pour

combattre ces obstacles et créer un modèle d'intervention cohérent :

- Rationaliser et centraliser le partage des informations entre les services, peut-être dans le cadre d'un modèle de systèmes partagés
- Un soutien et une supervision de meilleure qualité pour les travailleurs de première ligne
- Un investissement financier et en ressources plus important de la part du Gouvernement britannique
- Accès accru aux possibilités d'éducation et de formation en face-à-face, notamment en ce qui concerne la collaboration interprofessionnelle
- Permettre aux professionnels de la protection de l'enfance de diriger les stratégies de protection de l'enfance
- Sensibiliser davantage au rôle et aux contributions de chaque agence afin de renforcer la compréhension et la confiance mutuelle entre les agences
- Inclure les services de santé et de volontariat dans les principales réunions multi-agences

Nous estimons que les tables rondes et les groupes de discussion ont été fructueux et ont permis d'obtenir des informations et des données de la part des professionnels qui ont dépassé nos attentes. Un compte rendu plus détaillé des résultats sera publié sur le site web de PROCHILD. Il ressort clairement de nos conclusions que des améliorations considérables peuvent être apportées pour accroître la coopération et l'intégration des services. Nous espérons que les recommandations formulées par les professionnels seront prises en compte dans les futurs modèles d'intervention.

FRANCE

DÉVELOPPER UN MODÈLE D'INTERVENTION INTERDISCIPLINAIRE TRANSFÉRABLE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LES UTILISATEURS DES SERVICES

Le 2ème semestre 2019 a été consacré à l'action 4 du projet Prochild "Développement de protocoles entre les acteurs impliqués dans l'assistance et la protection des enfants maltraités selon un modèle d'intervention interdisciplinaire transférable".

Afin d'atteindre les objectifs de cette action, l'équipe LVDE a invité des experts et des professionnels des domaines : social, spécialisé dans la protection de l'enfance et la lutte contre la prostitution, médical/para médical, des forces de l'ordre et de la sphère judiciaire, de l'éducation nationale…Nous avons aussi conduit des interviews de jeunes majeurs qui avaient été victimes de maltraitance et de certaines de leurs familles, pour repérer ce qui dysfonctionne dans le processus du traitement de la prévention au suivi post fin de placement, en dépit d'une volonté institutionnelle et de la volonté de nombreux professionnels de travailler en interdisciplinarité et interinstitutionalité.

De septembre à octobre 2019, 2 tables rondes et 4 groupes de discussion/réflexion (entre la 17/09/ et le 10/10/2020) ont été proposés aux professionnels ; la méthodologie de travail était la suivante : une première table ronde, composée principalement d'experts à identifier 3-4 principaux points à explorer pour être en mesure de faire des préconisations appropriées, puis, les participants aux 4 groupes de travail ont permis aux opérationnels interdisciplinaires de faire émerger des solutions potentielles. Les débats ont été animés et productifs, la volonté individuelle de travailler en interdisciplinarité est réelle, mais la méconnaissance du rôle respectifs des nombreux intervenants dans ce champ ainsi que des freins administratifs, éthiques, philosophiques… sont identifiés comme rendant très difficile le passage à l'acte.

Le premier groupe de travail a permis aux professionnels de constater qu'il était facile de passer à côté d'une situation d'urgence en travaillant sur un cas pratique fictif inspiré d'événements réels. Des améliorations/recommandations ont émergé des échanges entre les professionnels confrontés à chaque problème posé par le cas pratique et seront approfondies dans les autres groupes de travail pour devenir des préconisations pouvant être mises en œuvre. Elles ont été proposées pour chaque étape de la vie de l'enfant, de la grossesse de la mère à la fin de la minorité de la victime, pour l'aide à la parentalité prônant un soutien quasi systématique à la famille et en demandant le respect du développement de l'enfant, aussi bien lors de diagnostics que de mesures d'accompagnement. En permettant aux professionnels de travailler dans un véritable modèle interdisciplinaire d'identification et de gestion des situations à risques (via des systèmes d'alerte, le partage d'informations...), on pourrait améliorer et étendre les pratiques actuelles.

(Working groups on the 1st of October 2019)

(Working groups on the 14 of October 2019)

De nombreuses recommandations ont été formulées par ces groupes de travail. La synthèse que l'on peut en faire est de dire que :

Tout risque d'abus sur les enfants doit être anticipé le plus tôt possible, car il est prouvé que plus tôt le soutien est mis en place, meilleurs seront les résultats en termes de prévention en travaillant sur la parentalité et/ou la prise en charge des mineurs concernés.

Les meilleurs résultats seront obtenus par une collaboration/un partenariat effectif interdisciplinaire et interinstitutionnel et cela sera rendu possible si les moyens nécessaires sont donnés aux professionnels (qualification, y compris en formation initiale, temps, communication, dispositifs matériels adaptés…) la volonté individuelle des professionnels est là, mais elle se heurte à des obstacles administratifs, institutionnels, pratiques et quelquefois idéologiques, philosophiques…

Le WP4 a également permis aux partenaires du projet PROCHILD de mener des entretiens avec des personnes qui ont été directement impliquées lors de la prise en charge des mineurs maltraités. Des parents ou des 15-25 ans qui ont été des enfants maltraités ont pu exprimer leur sentiment sur le soutien qui leur a été offert par l'ensemble des acteurs travaillant avec les mineurs (médecins, travailleurs sociaux, policiers / gendarmes, avocats ou enseignants).

L'équipe LVDE a choisi d'interviewer des adolescents ou jeunes adultes qui ont été des enfants victimes, ainsi que certaines de leurs familles. Aucun jeune enfant n'a été interrogé. Les témoins ont fait part de leur expérience avant, pendant et après la procédure pénale, à laquelle ils ont participé en tant que victimes ou parties à la procédure. Si certains témoins ont pu expliquer qu'ils se sont sentis soutenus pendant la procédure, il est ressorti des entretiens que les professionnels qui accompagnent les victimes ne sont pas suffisamment formés (à l'exception des policiers/gendarmes lorsqu'ils s'adressent aux enfants). De plus, il est indéniable que le partage de l'information permettrait une meilleure prise en charge des victimes, d'où

la nécessité de développer un mode d'intervention interdisciplinaire.

Enfin, cette action a également permis de dresser une liste non exhaustive des matériels de sensibilisation / prévention disponibles pour les professionnels mais aussi les familles dans chaque pays du partenariat. A cet égard, la France n'est pas en reste, ayant apporté de précieuses contributions sous forme d'écrits - dix livres consacrés à la maltraitance des enfants, des sites web (tels que www.jenesuispasavendre.org), des vidéos éducatives et, de manière générale, des brochures ciblées qui peuvent informer toute personne qui pourrait avoir des questions sur "comment protéger un enfant maltraité.

De plus, tous les travaux réalisés dans le cadre de ces tables rondes et groupes de travail ont permis des réflexions profondes qui alimenteront certainement le travail de l'équipe LVDE sur la manière de faire progresser et avancer le projet PROCHILD et en particulier la mise en place des formations pour les professionnels.

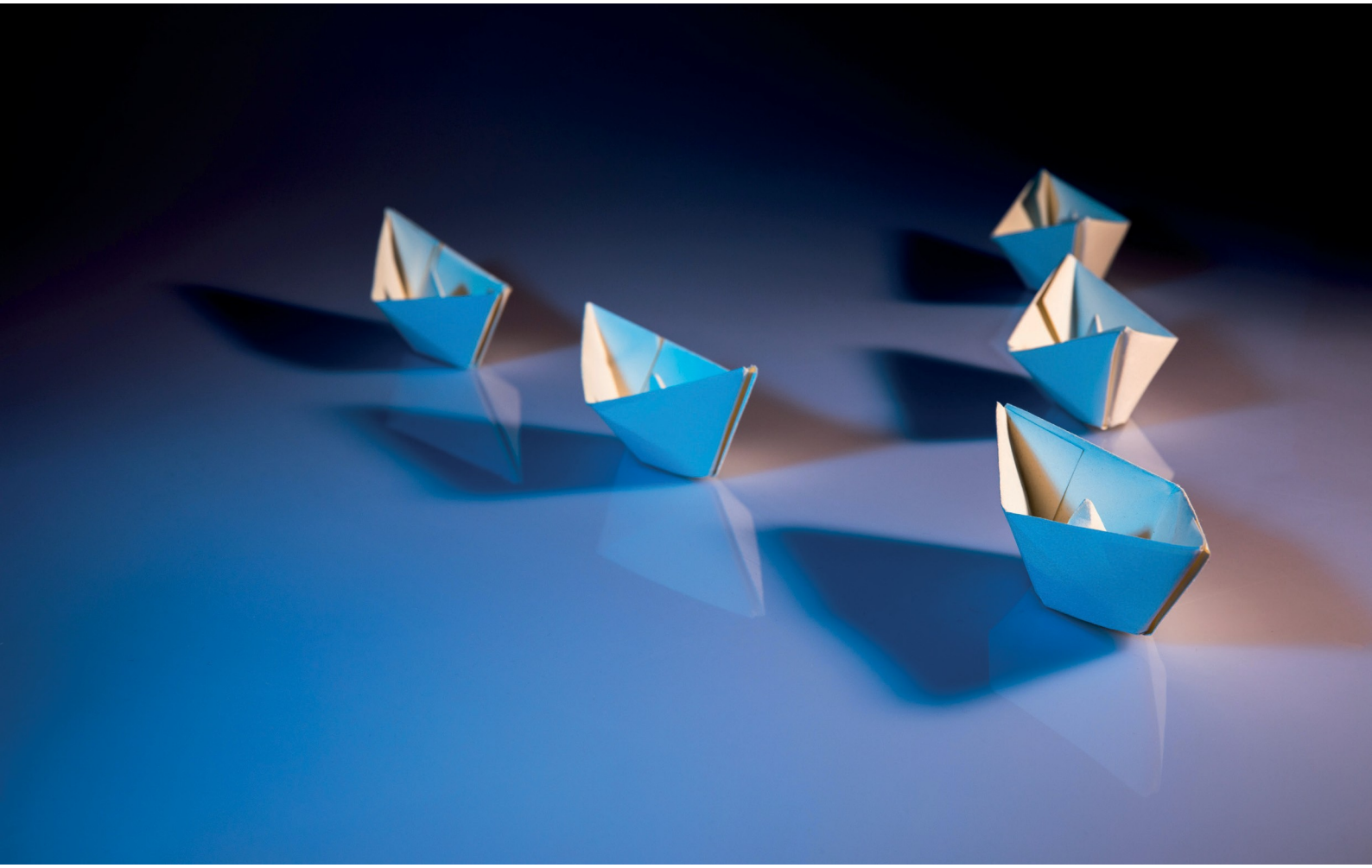

Rejoignez-nous et suivez-nous

@prochildproject @ProchildProject

Follow the hashtag #PROCHILD_PROJECT

https://www.prochildproject.org/

CONTACT POUR LA PRESSE:
The IARS International Institute
CONTACT@IARS.ORG.UK
+44 (0)7833 224442

Le contenu de ce dépliant représente les vues de l'auteur uniquement et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.